



D.2022.10.19.1.1.9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2022

1– 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

1.1 -MARCHES-CONVENTIONS

1.1.9– 3^{ème} Ligne de Métro : Autorisation de signer le marché n°M3 2022 15444 M – Maison du Métro de François Verdier - Secteur CENTRE avec COUGNAUD.

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express)..
- Par délibération n° D.2021.06.02 1.1.1, le Comité Syndical a approuvé le 2 juin 2021 l'avant-projet de la 3^{ème} ligne de métro.
- Par décision n° 2022.1400, le Président de Tisséo Collectivités a approuvé le 16 mai 2022 l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre n° M3 2022 15074 M au cabinet d'architectes Azéma Architectes pour la conception et la réalisation des maisons du métro du projet de la 3^{ème} ligne de métro et de la Connexion Ligne B, pour un montant de 76 502,80€ H.T.

La présente consultation concerne les travaux de pose et d'aménagement de modulaires pour accueillir la maison du métro de la 3^{ème} ligne de métro et de la Connexion Ligne B à François Verdier.

Il s'agit de travaux relatifs à la pose et location des modulaires, de plomberie et sanitaire, de revêtements de sols et peinture, de traitement acoustique, de CFO CFA CVC.

Aussi, les travaux à réaliser dans le cadre de ce marché se situeront sur la commune de Toulouse.

La durée globale de ce marché de travaux est de 4 mois correspondant au délai d'exécution imparti pour la réalisation des travaux (réception).

La procédure de passation retenue est l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 08 juillet 2022 aux publications du JOUE et BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 23 août 2022 à 16h00.

En vertu de l'article R2132-2 du Code de la Commande Publique, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

21 dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

1 candidat a remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

– COUGNAUD

L'enveloppe reçue a été ouverte le 23 août 2022.

La candidature a été jugée recevable.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 03 octobre 2022, attribué le marché à l'entreprise **COUGNAUD** pour un montant de 278 325,00 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché M3 2022 15444 M avec l'entreprise **COUGNAUD**.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Misiak, Bacou, Martin, Suaud (pouvoir), Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec **COUGNAUD**, le marché concernant la réalisation des travaux de pose, location et aménagements de la maison du métro de la troisième ligne de Métro à François Verdier sur la commune de Toulouse pour un montant de **278 325,00 € HT**.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES